	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-513

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-513</i>

Economie sociale et solidaire - Déploiement d'une offre de conciergeries solidaires sur les communes de la rive droite - Expérimentation sur la commune de Floirac en 2022 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé une réflexion sur la dynamisation des centres bourgs en perte de vitalité, et sur la façon d'impulser un nouvel élan à l'économie de proximité au sein de ces quartiers, en développant des projets économiques ou relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'objectif étant de renforcer, d'étendre et de densifier les centres villes, il est souhaité de développer des activités pour renforcer le lien social et le développement d'activités sociales et solidaires, fortement créatrices d'emploi sur leur territoire, tout en apportant de nouveaux services aux habitants.

Cette action s'inscrit dans du schéma de développement économique de Bordeaux Métropole voté le 25 novembre 2021 de la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire voté le 8 juillet 2022, notamment pour le soutien à l'économie de proximité, et la création de l'OIM arc Rive Droite.

Certaines communes de la Rive droite (Artigues, Floirac, Lormont et Saint Vincent de Paul) souhaitent ainsi être accompagnées par Bordeaux Métropole sur cette action. Aussi, une fiche action a été positionnée au sein de leur contrat de Co-développement 5ème génération pour 2021- 2023, afin de participer financièrement à l'amorçage, et à l'implantation de ces projets sur la Rive droite, en lien avec la Conciergerie solidaire pour le projet à Floirac.

Présentation de la Conciergerie solidaire

Depuis 2011, La Conciergerie solidaire crée des conciergeries sur les territoires en permettant d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi vers un emploi durable tout en apportant des services de proximité aux habitants.

La Conciergerie Solidaire est doublement agréée ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) et Entreprise d'insertion (EI).

Le concierge coordonne les demandes et organise les prestations en lien avec le réseau de partenaires locaux et engagés.

L'objectif vise à proposer aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie sur mesure. Les concierges sont à la disposition des bénéficiaires pour leur proposer des services adaptés, répondre à leurs besoins et les libérer des tâches du quotidien (gestion de l'accueil, distribution du courrier, gestion d'une flotte de véhicule, etc...).

La conciergerie solidaire c'est :

- 64 salariés, dont 27 permanents et 37 CDDI (concierges en insertion),
- 52 conciergeries sur le territoire national, avec 25 000 salariés abonnés,
- un réseau de plus de 450 partenaires/prestataires,
- 50% des prestations réalisées par des structures de l'ESS dont l'Insertion par l'activité économique (IAE) et le secteur protégé,
- 65% de sorties positives dans l'emploi durable.

Projet d'expérimentation du déploiement des conciergeries solidaires

Ce projet a vu le jour dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS de la commune de Floirac dans un objectif de maintien à domicile des personnes âgées en leur proposant des nouveaux services pour améliorer leur cadre de vie et rompre l'isolement. La conciergerie doit donc être considérée comme un agrégateur de services qui viendra compléter les offres autour du maintien à domicile qui sont déjà délivrés par le CCAS de Floirac. Les services proposés seront adaptés aux besoins de chacun, ils permettront de rompre l'isolement et de faciliter le bien vivre à domicile.

Le CCAS sera le point d'ancrage de la conciergerie seniors. Le public cible sera les personnes âgées de plus de 65 ans.

Dans le cadre d'une permanence téléphonique, il s'agira de repenser le métier de concierge qui intégrera des missions de répartiteur de ressources, de facilitateur social et d'aide à la vie courante.

La Conciergerie solidaire devient alors le partenaire pour permettre la mise en œuvre de ce projet. En s'appuyant sur les prestataires locaux existants, elle s'occupe de répondre aux attentes et besoins des habitants en traitant les demandes de bout en bout :

- écoute et prise en compte du besoin de service,
- traitement de la demande en lien avec le partenaire adéquat,
- gestion de la logistique si nécessaire,
- suivi client et enquête satisfaction.

L'enjeu du projet sur le territoire de Floirac est :

- de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en lien avec ce qui est déjà proposé par le CCAS ;
- d'apporter de nouveaux services aux habitants, de dynamiser le tissu économique local;
- de renforcer le lien social et le développement d'activités sociales et solidaires, fortement créatrices d'emploi.

Fonctionnement de la conciergerie seniors

Une plateforme d'accueil téléphonique et physique sera assurée par la conciergerie solidaire. Cette prestation sera réalisée dans le cadre d'une convention signée entre la ville et la conciergerie solidaire pour une durée d'un an.

Un accueil physique de cette conciergerie seniors sera localisé au sein du CCAS de Floirac selon un rythme de permanences (3 fois par semaine sur une période de 2 heures).

L'agent assurant le rôle d'accueil sera à la disposition des seniors pour répondre à leurs besoins. Il aura pour mission de présenter et d'expliquer les services. Il assurera aussi la planification des services auprès des publics bénéficiaires.

Deux paniers de services seront proposés : un panier de service gratuit et un autre marchand.

Les services qui seront assurés par des agents de la ville et du CCAS sont les suivants : accompagnement administratif et numérique, transport à la demande, enlèvement des encombrants, visite de courtoisie.

Les services marchands consistent en des travaux de petit bricolage nécessitant une technicité et une habilitation à effectuer les prestations. La conciergerie servira de mise en relation entre un besoin et le prestataire de service. Cette interface permettra d'instaurer un cadre de confiance et de garantir une intervention rapide et professionnelle.

Dans ce cadre, la prestation sera tarifiée et estimée par un devis préalable communiqué à la personne âgée cliente.

Dans le cadre de cette expérimentation et du déploiement de nouveaux services aux habitants sur la commune, Bordeaux Métropole est sollicitée par la Ville de Floirac pour une subvention d'un montant de 10 000€ ;

Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée forfaitairement en une seule fois à la commune de Floirac.

Obligations de la commune bénéficiaire de la subvention

La commune bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé »), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son expérimentation et le budget définitif de l'opération, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, et au plus tard le 31 août 2023.

Budget prévisionnel de l'expérimentation sur la commune de Floirac en 2022

Dépenses	En €	Ressources	En €	%
Expérimentation de la conciergerie solidaire	14 000	Commune de Floirac Bordeaux Métropole	4 000 10 000	28,57 71,43
Total (en €)	14 000	Total (en €)	14 000	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2022-185 du 8 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole ;
VU la fiche action n° C051670058 du Contrat de codéveloppement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac,
VU la demande de la Commune de Floirac en date du 20 avril 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement de la commune de Floirac concourt par l'expérimentation à redynamiser son centre bourg en matière de commerce et à déployer une offre de l'économie sociale et solidaire et d'insertion sur le territoire communal,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de Floirac une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour la réalisation de l'expérimentation de la conciergerie solidaire sur son territoire en 2022.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout document afférant à la subvention métropolitaine précitée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 657341, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER